



Dossier surendettement

Par **Petulia**, le **03/07/2022 à 16:32**

Bonjour,rnrnJ ai constitué un dossier de surendettement avec CRESUS , je suis allé remettre ce dossier de surendettement le 16 juin 2022 à la banque de France de Paris Bastille 75004 .rnJ ai reçu l Attestation de dépôt. rnJe reçois entre temps des lettres d Huissiers me demandant de passer à leur Étude. rnHors, CRESUS lors de la constitution de mon dossier m a bien dit de ne pas répondre ni aux appels téléphoniques, ni SMS, ni courriers de ne pas appeler les créanciers.rnJe m aperçois de plus en plus que cela aggrave les choses et j ai surtout peur à la saisie. rnL Attestation de dépôt ne sert à rien , il faut que j attende la recevabilité en espérant de la Banque de France. rnSvp, je suis très inquiète, merci de bien vouloir me répondre. rnC est vraiment le trou noir en ce qui me concerne. rnBien à vous rn

Par **Visiteur**, le **03/07/2022 à 16:57**

BonjourrnSi cela arrive, à votre demande, la commission de surendettement peut saisir le juge afin de suspendre les procédures de saisie en cours, sauf celles relatives aux pensions alimentaires.rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10434>